

Du 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE, NOUS ÉLIRONS
NOS REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS AUX
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

JE VOTE

CGT

**C'EST
EFFICACE
AU QUOTIDIEN**

JE VOTE

**POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGT
QUI INTERVIENDRONT SUR
LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :**

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne...)
- Respect des garanties statutaires et équité de traitement de tous les agents (recrutement, mutation, entretiens professionnels, discipline, disponibilité...);
- Respect du rôle social et de la citoyenneté des cadres, sans risque de représailles ou de sanction, pour un service public tourné vers l'intérêt général (droit d'alerte, management humain et alternatif, droit d'expression, participation aux décisions...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

**VOTER CGT
C'EST**

**donner aux futur.e.s
élu.e.s les moyens de défendre les
droits et les intérêts de tou.te.s les
agent.e.s titulaires pour un meilleur
service public.**



**ATTENTION,
VOTE
EXCLUSIVEMENT
PAR INTERNET!**

**CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI
RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE
ORGANISATION SYNDICALE
AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et
gagner de nouveaux droits**

AU NIVEAU NATIONAL

Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;

Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire et recourir exceptionnellement au recrutement de contractuel.le.s;

Organiser des concours chaque année ;

Rétablir la **retraite à 60 ans** pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;

- L'instauration du temps de travail à 32 H
- défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers

AU NIVEAU LOCAL

- Exiger une véritable démocratie sociale et le respect des libertés syndicales
- Exiger une reconnaissance totale des heures supplémentaires
- Veiller à l'application du « droit à la déconnexion » inscrit dans le protocole régional pour mieux respecter l'articulation des temps professionnels et personnels;
- Encourager autant que possible le télétravail pour limiter les risques routiers;
- Mettre en place une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières en instaurant le compte personnel de formation(CPF)
- Reconnaître la pénibilité pour les personnels des sites administratifs.
- Reconnaître le niveau d'expertise et de technicité pour accéder au grade supérieur en facilitant la promotion interne
- garantir un ratio plancher de 25% minimum chaque année pour les avancements de grade.

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

DU 29 NOV AU 6 DEC 2018

**UNE SEMAINE DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**

Conseil régional
De Normandie

la
cgt

CCP

Commission Consultative Paritaire

POUR TOUS LES AGENTS CONTRACTUEL.E.S

Du 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE,

VOUS ÉLIREZ POUR LA 1^{ÈRE} FOIS,

VOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) CATÉGORIE C

CATÉGORIE

C

À travail égal, salaire égal

JE VOTE

CGT

C'EST
EFFICACE

ATTENTION,
VOTE
EXCLUSIVEMENT
PAR INTERNET!

JE VOTE CGT,
C'EST EFFICACE
POUR AVANCER

JE VOTE POUR AU QUOTIDIEN

DES REPRÉSENTANT.E.S CGT

QUI INTERVIENDRONT SUR LES

QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

- Les demandes de révision d'entretien professionnel
- Les demandes de temps partiel, en cas de refus
- Les demandes de télétravail, en cas de refus
- Les demandes de formation professionnelle, en cas de refus
- Les procédures de licenciement et de reclassement
- Les procédures disciplinaires
- Le droit syndical : obligation de consultation sur les décisions individuelles relatives au non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical



EN CHOISSANT LA LISTE CGT, NOUS
NOUS DONNONS D'AVANTAGE DE
FORCE pour garantir les droits
individuels des agents contractuels,
lutter contre la précarité et gagner de
nouveaux droits

- La réalisation d'un plan de titularisation et de déprécarisation à la hauteur des enjeux dans la collectivité
- Un régime indemnitaire à la hauteur de celui des titulaires
- La création massive d'emplois statutaires
- La création des cadres d'emplois nécessaires pour les missions nouvelles
- La revendication pour les 32 heures
- L'égalité de traitement pour tous les agents.
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline et au Conseil de Discipline de Recours régional.

VOTER CGT C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les agents contractuel.le.s pour un meilleur service public.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !

SALAIRES,
CONDITIONS DE TRAVAIL, AUTORITARISME,
ABUS DE POUVOIR ETC...

Vous en avez ras le bol

Vous voulez vous faire entendre

Vous avez l'occasion de le faire !

Elu(e)s aux Commissions Consultatives
Paritaires, vos représentant(e)s CGT
seront les élu(e)s de tout le personnel.

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

DU 29 NOV. AU 6 DEC 2018

UNE SEMAINE DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !